

Equipements structurants



Des équipements structurants au service de la performance économique des territoires

Longtemps éloignée des grands axes de communication nationaux et européens, la Vendée est engagée, depuis une vingtaine d'années, dans un vaste programme de développement de son réseau de voies de circulation rapides. Grâce aux nombreux investissements qui ont été réalisés par l'État et le Conseil Général, le département possède aujourd'hui un maillage dense d'autoroutes (l'A83 entre Nantes et Bordeaux et l'A87 entre Paris et La Roche sur Yon) et de liaisons à 2x2 voies (300 km) qui ancre son territoire dans les principaux réseaux de transport de notre pays. Avec le développement de ce schéma routier à grande vitesse, les habitants de la Vendée peuvent désormais accéder très rapidement à l'ensemble des équipements aériens, ferroviaires et maritimes situés à proximité du département. La gare TGV et l'aéroport international de Nantes, les ports de commerce de Saint Nazaire et de La Rochelle constituent quelques-unes de ces grandes infrastructures de communication, offrant des liaisons directes vers les principales métropoles françaises et européennes, que les Vendéens peuvent à présent rallier dans des délais extrêmement courts.

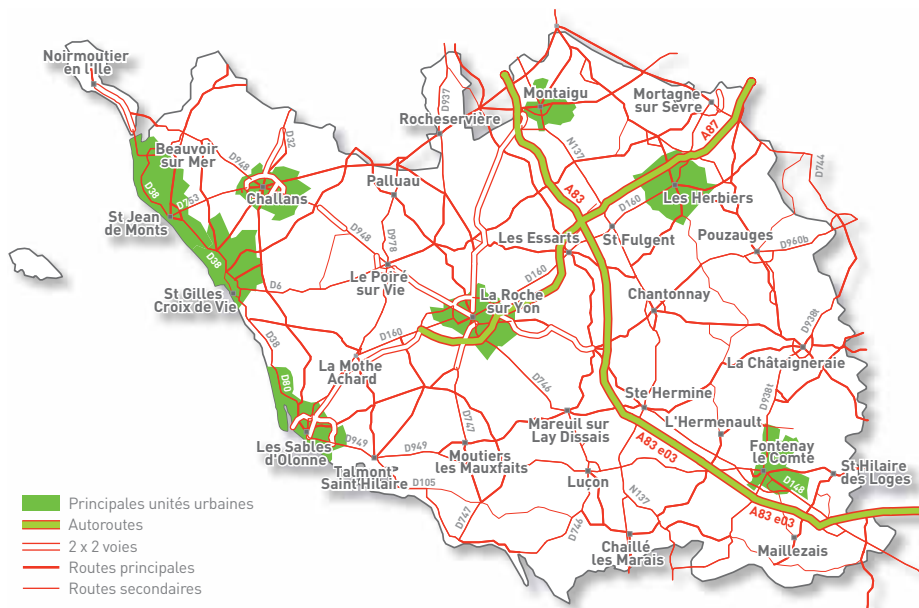
Si l'amélioration des réseaux routiers joue un rôle majeur pour sortir les territoires de leur isolement, il est également vrai que les transports collectifs occupent une place importante dans le développement des mobilités. Dans ce domaine aussi, la Vendée est

restée très longtemps en retard, mais la situation s'est sensiblement améliorée grâce aux progrès qui ont été réalisés dernièrement en matière de desserte ferroviaire. Depuis l'électrification récente de la ligne Nantes - La Roche sur Yon - Les Sables d'Olonne, les deux principales aires urbaines du département sont dorénavant desservies par le TGV. Avec l'arrivée de ce nouveau mode de transport, une seconde étape majeure a été franchie dans le processus de désenclavement de la Vendée, qui dispose désormais d'un atout supplémentaire pour renforcer sa position dans le concert des territoires les plus attractifs de l'Ouest du pays.

Afin d'accompagner la mise en œuvre du schéma routier et d'accélérer l'essor du tissu économique local, le Conseil Général a décidé, au début des années 90, de constituer des pôles d'attractivité qui donnent la possibilité aux entreprises vendéennes de se développer sur leur territoire et aux investisseurs extérieurs l'envie de s'implanter dans un environnement à l'écoute de leurs besoins. Cette volonté s'est concrétisée par la création de cinq parcs d'activités haut de gamme, nommés Vendéopôles. Conçus pour devenir les fers de lance de l'économie locale, ces nouveaux équipements dédiés à l'accueil des entreprises ont rencontré un important succès. En une dizaine d'années, ils sont parvenus à attirer 200 établissements qui procurent actuellement un emploi à plus de 7.000

Réseau routier

Source : Vendée Expansion.



Définitions :

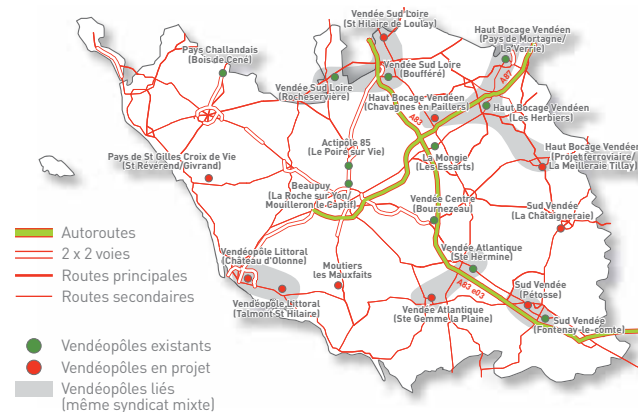
Vendéopôles : les Vendéopôles sont des parcs d'activités départementaux offrant des équipements de haute qualité (voirie lourde, éclairage public, signalisation, traitement des eaux, réseaux de télécommunication, services de restauration et d'hébergement, ...), un environnement paysager (30 % minimum de la surface des parcs est réservée aux espaces verts) et l'accès aux grands axes routiers et autoroutiers.

personnes. Face à une telle réussite, le Conseil Général a adopté, en 2003, un nouveau programme qui prévoit de densifier l'offre du département en matière de parcs d'activités dotés d'un haut niveau d'équipements et de services. Sa

mise en œuvre a déjà abouti à la création de six Vendéopôles de deuxième génération, le nombre de ces derniers devant être porté à une quinzaine dans les années à venir.

Vendéopôles (parcs d'activités économiques départementaux)

Source : Vendée Expansion.



Réseau ferroviaire et équipements portuaires et aéroportuaires

Source : Vendée Expansion.

